

CONSEIL MUNICIPAL DE COARRAZE
REUNION DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de COARRAZE convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel LUCANTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2023

Etaients présents :

Michel LUCANTE, Maire, Marie-Agnès MENOIRET ULTRA, Thierry PENOUILH-SUZETTE, Françoise PUBLIUS, Claude GRANGE, adjoints, Christian FRECHOU, Christian POMME, Laurent JUDE, Pierre IATO, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Maryse HOUNIEU-CRADEY

Absents ou excusés :

*Valérie MOREL a donné procuration à Claude GRANGE
Frédéric BARBE a donné procuration à Marie-Agnès MENOIRET ULTRA
Cécile ANTHONIOZ a donné procuration à Michel LUCANTE
Christine MEUNIER a donné procuration à Maryse HOUNIEU-CRADEY
Guillaume RYCKBOSCH a donné procuration à Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT
Anne-Marie RAMIREZ
Magali ARLES
Flora DELAPORTE*

Secrétaire de séance :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Françoise PUBLIUS

Monsieur le Maire aborde les sujets inscrits à **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2023
- Informations :
- Compte-rendu des délégations données au maire
- Bilan de la concertation publique et arrêt des ZAEnR
- Programme de travaux de voirie 2023
- Renouvellement d'un contrat aidé
- Tarifs des repas cantine et de l'accueil du soir

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du 6 novembre 2023 et demande s'il y a des observations. Le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Le repas de Noël des aînés aura lieu le 17 décembre 2023. Les personnes de plus de 80 ans qui seront présentes à ce repas ne bénéficieront pas du colis-cadeau de fin d'année.
- Transport scolaire : l'arrêt mis en place à la rue Duhourcau ne sera pas maintenu par la Région faute d'utilisateurs.
- Les travaux d'aménagement de l'espace de loisirs- city park ont commencé et déjà bien avancé.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. 23N0025 présentée le 19/10/2023 par la SARL CARRAZE BIROU-BARDE Notaires à Coarraze (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré AD46 situé 15 rue de l'Estibette, mis en vente par l'indivision LAMOURELLE
- D.I.A. 23N0026 présentée le 27/10/2023 par l'Etude Bayard, notaires à Pau (Pyrénées-Atlantiques), concernant l'immeuble cadastré A382 situé 13 chemin Darre Castet, mis en vente par Mme Mauricette TEYSSEYRE

Cimetière :

- Attribution de la Case urne Col07
- Renouvellement de la Concession U26

Bilan de la concertation et arrêt des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 6 novembre 2023 par laquelle il avait été fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE nR) prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023.

Conformément à cette délibération, une réunion publique présentant le projet s'est tenue le 22 novembre 2023. Dix personnes étaient présentes. Pas d'observations particulières.

A l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes, ont été identifiées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

IDENTIFIE les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables :

- **ZAE nR Photovoltaïque**
 - Centrale PV au sol :
 - Ancienne décharge chemin de Labat
 - Emprise du projet 2,5 ha
 - Parcelles A 2160,2322,235,2176,2325 en cours d'étude par ENR 64
 - PV Toitures
 - L'ensemble de la Commune peut être retenue comme ZAE nR pour l'installation d'une production d'énergie photovoltaïque en toiture
 - Et plus particulièrement :
 - Groupe Scolaire (étude en cours) parcelle A 1489
 - Salle des Fêtes parcelle A 451
 - Lycée Professionnel parcelle AD 24
 - Bâtiments dans les zones d'Activités Monplaisir et Pous et l'ensemble des bâtiments industriels disponibles :
 - Garage Albuquerque parcelle A 2564
 - Ancien LIDL parcelle A116
 - Bazarland parcelle AD 53
 - Biraben parcelle AB 18
- **ZAE nR Biogaz**

Sont indiqués sur le plan annexé à la présente les zones potentielles à l'alimentation des méthanisateurs existant dans le secteur
- **ZAE nR Hydroélectricité**
 - Centrale existante SNC Usine Tournier
 - Possibilité d'une centrale au niveau de la prise d'eau du canal d'irrigation du Lagoin (route de Montaut)
 - Possibilité de microcentrales sur le canal
- **ZAE nR Géothermie**
 - Chauffage du Groupe Scolaire en cours de réalisation
- **ZAE nR Réseau de chaleur**
 - Centre-bourg : Mairie, Bibliothèque, Maison des Assoc, Salle des fêtes et 15 logements communaux
 - HLM Fontaine du Salut et Larrousse : 85 logements
 - Lycée professionnel, salle des sports et salle spécialisée
 -
- **ZAE nR Ombrières sur parking**
 - Intermarché
 - Bricomarché
 - Albuquerque
 - Centrakor
 - Biraben
 - Beauvallon

- Ancien LIDL
-
-

CHARGE le Maire de notifier la présente délibération :

- Au Secrétaire général, référent préfectoral unique des Pyrénées- Atlantiques
- A la Communauté de Communes du Pays de Nay

Marché de voirie 2023

La commune a lancé un appel d'offres pour le programme de voirie 2023.

Une consultation a été effectuée le 20 septembre 2023

Deux propositions de prix sont parvenues :

PROGRAMME VOIRIE 2023 MONTANT HT	EUROVIA	LAPEDAGNE
Chemin de la Métairie	17 727,60	10 816,00
Carrefour ch Escaraude et ch de la Souque	13 539,52	8 466,00
Impasse de la Chênaie	8 708,20	5 726,00
Impasse Jean Duhourcau	15 988,28	10 664,00
TOTAL	55 963,60	35 672,00

Compte tenu du prix et de la valeur technique, Le Maire propose au conseil municipal de retenir l'offre de la société LAPEDAGNE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer le marché de voirie 2023 à la société LAPEDAGNE pour un montant de 35 672 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le marché.

Agent polyvalent des services techniques Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC)

La commune a bénéficié d'un contrat PEC pour le poste d'agent polyvalent des services techniques du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2023.

La durée de travail du contrat est de 35 h par semaine avec un taux de prise en charge par l'Etat de 50 % sur 26 h.

La commune peut bénéficier d'un renouvellement de ce contrat PEC pour 6 mois aux mêmes conditions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le contrat du 28 novembre 2023 au 27 mai 2024 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences »
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **PRECISE** que la prise en charge par l'Etat est de 50 % sur 26h
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires (signature convention avec Pôle Emploi, signature contrat de travail avec l'agent).
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Tarifs de l'accueil périscolaire

Compte tenu de l'augmentation générale des prix des denrées alimentaires et du maintien de la part bio et local, le maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine et de l'accueil du soir à compter du 1^{er} janvier 2024 :

+ 0,25 € pour le repas (excepté le repas à 1 €)

+ 0,10 € pour le goûter

	Accueil du matin	Repas Midi		Réduction panier repas (certificat médical ou PAI)		Accueil soir (dont goûter)	
	Toute situation	Scolaire	Personnel	Scolaire	Personnel	Scolaire	Personnel
QF ≤ 1000	0,00 €	1,00 €	1,00 €	- 0,50 €	- 0,50 €	<i>0,80 €</i>	<i>0,50 €</i>
1000 ≤ QF ≤ 2000	0,00 €	<i>3,75 €</i>	<i>3,25 €</i>	- 1,80 €	- 1,80 €	<i>1,10 €</i>	<i>0,60 €</i>
2000 ≤ QF	0,00 €	<i>3,95 €</i>	<i>3,45 €</i>	- 1,80 €	- 1,80 €	<i>1,40 €</i>	<i>0,70 €</i>
Adulte		6,00 €	4,50 €				

(Les modifications apparaissent en italique gras)

Laurent JUDE demande si la commune pourrait prendre à charge cette augmentation sans impacter les familles. Le Maire répond que la hausse proposée ne représente qu'une partie du surcoût, le reste est pris en charge par la collectivité.

Pour la cantine à 1 €, Maryse HOUNIEU demande si la commune reçoit bien le paiement du solde par l'Etat.

Françoise PUBLIUS répond que le remboursement se fait tous les quadimestres et rappelle que la convention « cantine à 1 € » a été signée pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les tarifs proposés
- CHARGE le Maire de communiquer l'information aux parents.

Le 30 novembre 2023

Le Maire,